



Compétence territoriale

Par **Juridem**, le **27/10/2021** à **14:58**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car une procédure de paiement direct a été mise en place par ma CAF auprès de l'employeur de mon ex conjoint pour le paiement de la pension alimentaire.

L'employeur ne donne aucune suite à la procédure et aucun prélèvement n'est fait.

La CAF m'a indiqué qu'elle allait engager une procédure devant le juge de l'exécution.

Je me pose la question devant quelle juridiction car l'employeur de mon ex conjoint est basé en région parisienne et mon ex conjoint habite près de Reims?

Cdlt,

Par **P.M.**, le **27/10/2021** à **15:36**

Bonjour,

Il devrait s'agir du Juge de l'exécution dans le ressort duquel se trouve l'employeur...